

le 24 janvier 2014

La France a signé en 1999 la Charte européenne des langues régionales, mais n'a pas ratifié cette charte à cause d'incompatibilités avec la Constitution de la République française.

L'Assemblée nationale a débattu ce mercredi 22 janvier 2014 d'un projet de loi constitutionnelle à ce sujet<sup>1</sup>, qui devra être voté mardi prochain 28 janvier.

Les titres des journaux à ce sujet montrent que cette question est délicate du point de vue juridique : "épineuse question" pour Le Figaro, "casse-tête juridique" pour France3 Bretagne. Les débats ont été "houleux". Mais ce débat n'a pas mobilisé les députés : une trentaine de participants<sup>2</sup> sur 577, soit 5 % des représentants du peuple français.

Europe-Démocratie-Espéranto rappelle l'importance de la langue, ou des langues, dans la vie démocratique. La démocratie, ce n'est pas uniquement le bulletin de vote que l'on met dans une urne, c'est aussi et surtout le débat démocratique, pour trouver ensemble les meilleures solutions pour les problèmes à affronter collectivement. Ce débat ne peut se faire que par l'intermédiaire d'une langue commune à tous les participants.

Au niveau de la France, il est affligeant de constater ce désintérêt de nos représentants pour les problèmes de langue(s), alors que la langue est un des piliers des États-nations qui constituent l'Europe, et en particulier de la France.

Le problème est semblable, en plus grave, au niveau de l'Union européenne. Officiellement, l'Union promeut la diversité linguistique, mais dans la pratique, l'administration européenne ne communique qu'en anglais. La conséquence en est une coupure de plus en plus profonde entre cette administration et les divers peuples qui constituent l'Union européenne. Le débat démocratique est inexistant au niveau de l'ensemble de l'Union.

Le 25 mai 2014, dans quatre mois, auront lieu en France les élections des députés au Parlement européen. Depuis une trentaine d'années, ces élections sont de plus en plus négligées par les électeurs, et l'on peut prévoir une participation d'à peine plus d'un tiers des électeurs à ces élections de mai 2014.

Europe-Démocratie-Espéranto (France) présentera des listes de candidats dans les diverses circonscriptions, pour permettre aux électeurs qui le souhaiteront d'exprimer leur désir du débat démocratique au niveau de l'Union européenne au moyen d'une langue commune et équitable, n'appartenant à aucun groupe national particulier, la langue internationale espéranto.

Mais Europe-Démocratie-Espéranto appelle aussi tous les partis politiques à se saisir de la question des langues, celles-ci étant indispensables à la vie politique d'un pays ou de toute structure politique. L'article 4 de la Constitution de la République française indique "Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage" : il faut que tous les partis coopèrent dans cette voie, pour que la démocratie mérite son nom.

Pierre Dieumegard, secrétaire de Europe-Démocratie-Espéranto (France), 06 65 778 668

1 <http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta-pdf/1703-p.pdf>

2 <http://alsace.france3.fr/2014/01/23/debat-houleux-sur-les-langues-regionales-l-assemblee-nationale-400911.html>

**Europe-Démocratie-Espéranto (France) :**

<http://e-d-e.fr/> ; courriel : [presse@e-d-e.org](mailto:presse@e-d-e.org)  
98 rue Michel-Ange, 75016 Paris

**Eŭropo-Demokratio-Esperanto :**

<http://www.e-d-e.org/>